

# Le Mini-journal du Lac

# Bon 100e à tous !

Édition juillet 2022





## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 7.4.1 des règlements d'urbanisme municipal,

**QUE :** Demande de dérogation mineure – lot 4 452 610

### NATURE DE LA DEMANDE:

Une dérogation mineure est demandée afin que la municipalité autorise un agrandissement qui serait à 1.43 mètre de la limite de terrain plutôt que 2 mètres tel que le demande la réglementation.

### RAISON DE LA DEMANDE:

-La réglementation d'urbanisme prévoit: Règlement de zonage numéro 04-2004, grille des spécifications pour la zone 45 Ha, la marge latérale à respecter est de 2 mètres.

**IMPACTS PROPRIÉTÉS VOISINES :** Aucun impact.

**TOUTE PERSONNE DÉSIRANT S'OPPOSER À CETTE DEMANDE, DOIT LE FAIRE PAR ÉCRIT à l'adresse suivante :**

Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui  
146, Route 195, C.P. 39  
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0

Avant le 8 août 2022 à 17 heures. La demande sera étudiée lors de la séance ordinaire du conseil ce même jour.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI CE 4<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX.

  
Maryline Pronovost, greffière-trésorière

# À PROPOS DU 100<sup>e</sup>

Dernière heure :

**Jeudi** à 19 heures, l'inauguration du centenaire au lieu à la salle paroissiale avec Noémie-Sheila Rioux et son band présenterons la chanson thème du centenaire « La Dame du Lac ».

Un vin d'honneur sera servi à l'entrée et le tirage des prix pour les décorations de maisons aura lieu sur place.

Nous accueillerons Messmer en remplacement de Phil Bond **samedi** à 20 heures. *Notez que les bracelets ne sont pas remboursables.*



Il y aura une messe spéciale pour souligner le 100<sup>e</sup> avec Pierrette Rioux, **dimanche** matin à 9 heures.

Par la suite, il y aura une courte cérémonie pour la bénédiction de la Croix au coin de la 195 et du chemin Tour-du-Lac.

Les feux d'artifices clôtureront les festivités.

## Le Mot vert du mois – « Mettre de l'ordre dans son bac brun » - Juillet 2022

Bonjour à toutes et tous,

On reçoit périodiquement des messages de l'usine où les matières compostables issues de vos bacs bruns sont traitées afin de nous informer des non-conformités qu'ils trouvent. Parfois, on fait l'avocat du diable et on utilise la clause « la personne pensait bien faire », mais d'autres fois... Si le dernier Mot Vert était pour encourager ceux qui ne participent pas encore à arrêter de se trouver des excuses, ce Mot Vert est pour ceux qui participent, mais qui pourraient faire un petit effort de plus. Voici des non-conformités retrouvés dans vos bacs bruns lors des derniers mois pour vous donner matière à réflexion sur vos matières à composter :

- Ø **Un tapis de la Reine des neiges** : Le tapis a peut-être servi à absorber les dégâts de jus d'un enfant un peu maladroit, mais ça demeure une matière non-compostable contrairement aux essuie-tout.
- Ø **Un bâton de hockey** : Reçu par hasard en même temps que la fin de saison du Canadien. À noter que seules les branches de très petite taille (moins que le petit doigt), d'une longueur maximale de 2 pieds (cassez-les), sont acceptées.
- Ø **Un moteur** : Le premier slogan du bac brun était « La collecte qui carbure ». Certains ont peut-être prit le slogan trop au sérieux. L'écocentre est la place pour ce produit.
- Ø **Des souliers** : On imagine qu'ils cherchaient le Chemin de Compostelle et non celui du compost.
- Ø **De la terre** : La terre, la roche et le béton ne sont pas compostables. On en profite pour dire que ça ne va pas à la poubelle non plus, à moins de vouloir payer pour enfouir de la terre... sous terre.
- Ø **Bouteilles de boisson gazeuse** : Bien que le contenu soit un produit alimentaire, les liquides ne sont pas acceptés dans le bac brun. Le contenant, lui, est consigné.
- Ø **Des bonbonnes de propane** : En plus d'être non-compostable, ça représente un danger pour les travailleurs qui font la collecte et qui opèrent l'usine. S'il-vous-plaît, allez porter vos bonbonnes dans un écocentre.

Suivez-nous sur Facebook « *Matières résiduelles – MRC de La Matapédia et de La Mitis* » pour des photos et plus encore. Pour plus d'information sur le bac brun, joignez-nous par téléphone, par courriel ou consultez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca). À la prochaine!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel : [matresi@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca)

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138